

**Délibération n° 2023-214 du 26 septembre 2023
relative au téléservice Agora**

LA HAUTE AUTORITE POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE,

Vu :

- le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 112-9 à L. 112-15 ;
- le code de commerce, notamment son article R. 123-220 ;
- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment ses articles 18-1 à 18-3 ;
- l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9 ;
- le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- le décret n°2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts ;
- l'arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations ;
- les lignes directrices adoptées le 16 mai 2023 par le collège de la Haute Autorité, remplaçant à compter du 1^{er} octobre 2023 les lignes directrices adoptées le 20 décembre 2017 ;

A adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le téléservice prévu par les dispositions des articles 18-1 et suivants de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 est dénommé Agora. Il permet la transmission, par les représentants d'intérêts, des informations mentionnées à l'article 18-3 de la même loi.

Les informations sont transmises par l'intermédiaire de ce téléservice selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017.

Article 2

La connexion au téléservice est effectuée de manière sécurisée par le protocole « https » et l'utilisation d'un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS).

Chapitre 1^{er} : Inscription des utilisateurs

Article 3

L'inscription des utilisateurs s'effectue lors de leur première connexion au téléservice. En application de l'article 5 du décret du 9 mai 2017, elle nécessite la transmission des informations suivantes :

- le nom, le prénom et la date de naissance de l'utilisateur ;
- une adresse électronique, qui sera l'adresse principale de l'utilisateur ;
- un numéro de téléphone ;
- un mot de passe choisi par l'utilisateur et dont les critères de robustesse sont vérifiés par le téléservice.

L'inscription de l'utilisateur nécessite également le versement, dans le téléservice, de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).

Les éléments transmis à la Haute Autorité lors de l'inscription d'un utilisateur ne figurent pas dans la version du répertoire rendue publique sur son site internet.

Un utilisateur ne doit procéder qu'à une seule inscription sur le téléservice.

Article 4

L'activation du compte de l'utilisateur est conditionnée par l'ouverture d'un lien contenu dans un courrier électronique envoyé automatiquement à l'adresse électronique principale indiquée par l'utilisateur.

Si le lien n'a pas été ouvert dans les vingt-quatre heures suivant la réception du courrier électronique, la demande de création de compte est annulée.

L'authentification des utilisateurs est effectuée par l'intermédiaire de leur adresse électronique principale et de leur mot de passe.

En cas de perte, la modification du mot de passe s'effectue par l'ouverture d'un lien contenu dans un courrier électronique envoyé à l'adresse électronique principale de l'utilisateur.

Chapitre 2 : Enregistrement des représentants d'intérêts

Article 5

L'enregistrement d'un représentant d'intérêts au téléservice, au sens de l'article 5 du décret du 9 mai 2017, nécessite la transmission du numéro d'identité qui lui a été attribué sur le fondement des dispositions de l'article R. 123-220 du code de commerce ou au moment de son inscription au répertoire prévu par l'arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations.

Si le représentant d'intérêts ne dispose d'aucun de ces identifiants, l'utilisateur qui procède à son enregistrement prend contact avec les services de la Haute Autorité par le biais du téléservice.

Après validation, un espace collaboratif lié au numéro d'identité est créé.

Article 6

Tout échange avec un représentant d'intérêts passe par l'intermédiaire de la personne désignée comme contact opérationnel en charge de la gestion de l'espace collaboratif. Ce contact opérationnel peut être le représentant légal ou une personne désignée par ce dernier.

Si le représentant d'intérêts est une personne morale et que son enregistrement est effectué par son représentant légal, doivent être adressés à la Haute Autorité, par l'intermédiaire du téléservice et selon le cas :

- tout document attestant de sa qualité de représentant légal, tel que statuts de l'organisme, extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois, convention constitutive, etc. ;
- tout document attestant de sa désignation dans la fonction, tel que extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois, procès-verbal d'assemblée générale, etc.

Si le représentant d'intérêts est une personne morale et que son enregistrement est effectué par une personne autre que son représentant légal, doivent être adressés à la Haute Autorité, par l'intermédiaire du téléservice :

- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de l'organisme (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) ;
- tout document permettant de justifier de la qualité du représentant légal de l'organisme (statuts de l'organisme, extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois, convention constitutive, etc.) ;
- un mandat du représentant légal, dont le modèle est annexé à la présente délibération (*cf.* annexe 1), désignant un utilisateur inscrit sur le téléservice comme contact opérationnel, au sens de l'article 5 du décret, et l'habilitant à procéder à cet enregistrement. Ce mandat vaut pour la durée des fonctions du représentant légal au sein de l'organisme. Lorsque le représentant légal de l'organisme est un organe collégial, un extrait du procès-verbal de la séance de cet organe ayant désigné le contact opérationnel, accompagné des pièces permettant de justifier de la régularité de cette délibération, se substitue à ce mandat.

Le représentant d'intérêts n'est enregistré qu'après vérification par les services de la Haute Autorité, le cas échéant après échange avec l'utilisateur, de la validité de la désignation du contact opérationnel. L'enregistrement donne lieu à l'envoi d'un courrier électronique à son adresse électronique principale.

Le représentant légal d'une personne morale peut à tout moment désigner une nouvelle personne physique comme contact opérationnel, en plus de celui désigné lors de l'enregistrement ou en lieu et place de ce dernier, en adressant un nouveau mandat à la Haute Autorité.

Un même utilisateur peut assurer le rôle de contact opérationnel pour plusieurs espaces collaboratifs.

Article 7

Lorsqu'un représentant d'intérêts ne remplit plus les conditions fixées à l'article 18-2 de la loi du 11 octobre 2013, il adresse à la Haute Autorité une demande de désinscription du répertoire, dont le modèle est annexé à la présente délibération (*cf.* annexe 2).

Cette démarche donne lieu à l'envoi par la Haute Autorité d'un courrier électronique à l'adresse principale du représentant d'intérêts, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du contact opérationnel, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

La Haute Autorité peut également désinscrire du répertoire, de sa propre initiative, un représentant d'intérêts qui ne remplit plus les conditions fixées à l'article 18-2 (liquidation judiciaire, décès...).

Chapitre 3 : Communication des informations en vue de leur publication

Article 8

En application de l'article 5 du décret du 9 mai 2017, lorsque le représentant d'intérêts est une personne morale, le contact opérationnel désigné sur le fondement de l'article 6 autorise, dans le téléservice, des utilisateurs à communiquer des informations à la Haute Autorité en vue de leur publication.

Il peut, à cet effet, distinguer entre les utilisateurs autorisés à enregistrer des informations dans le téléservice (contributeurs) et ceux autorisés à adresser effectivement ces informations à la Haute Autorité (publicateurs).

L'octroi de ces autorisations donne lieu à l'envoi automatique par la Haute Autorité d'un courrier électronique à l'adresse électronique principale de l'utilisateur concerné et de l'utilisateur désigné comme contact opérationnel.

Article 9

Au moment de son inscription sur le téléservice, puis dans le délai d'un mois suivant toute modification, le représentant d'intérêts communique à la Haute Autorité, par l'intermédiaire du téléservice, les informations mentionnées à l'article 2 du décret du 9 mai 2017, selon le format figurant en annexe de la présente délibération (*cf.* annexe 3).

Chaque année, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de son exercice comptable, le représentant d'intérêts communique les informations prévues à l'article 3 du même décret, selon le format figurant en annexe de la présente délibération (*cf.* annexe 4).

Article 10

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-11 du code des relations entre le public et l'administration, la communication d'une information en vue de sa publication par l'intermédiaire du téléservice donne lieu à un accusé de réception de la part de la Haute Autorité, envoyé à l'adresse électronique principale de chacun des utilisateurs autorisés à adresser des informations à la Haute Autorité, ainsi qu'au contact opérationnel.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-11-1 du même code, cet accusé de réception fait état de la date et de l'heure de la réception des informations ainsi que des modalités de contact du service de la Haute Autorité chargé de la gestion du téléservice.

Toute information communiquée à la Haute Autorité est conservée pendant une durée de cinq ans à compter de sa communication.

Article 11

Les informations mentionnées aux articles 2 et 3 du décret du 9 mai 2017 sont rendues publiques par l'intermédiaire du service de communication au public en ligne mentionné à l'article 6 du même décret.

Article 12

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, les utilisateurs inscrits sur le téléservice bénéficient du droit d'accès et de rectification des données personnelles qu'ils communiquent à la Haute Autorité par son intermédiaire.

Les demandes de rectification sont adressées à la Haute Autorité.

Article 13

La délibération n° 2017-236 du 20 décembre 2017 portant création du téléservice Agora est abrogée le 1^{er} octobre 2023. La présente délibération entre en vigueur à la même date.

Le Président

Didier MIGAUD

Annexe n° 1 : Mandat donnant qualité à agir comme contact opérationnel de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Organisme :

Numéro d'identification (SIREN ou RNA) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Je soussigné(e)

- Monsieur / Madame
- Nom, prénom :
- agissant en qualité de (précisez la fonction) :
- de l'organisme (précisez le type d'entité et sa dénomination) :

Mandate

- Monsieur / Madame
- Nom, prénom :
- Fonction :
- Adresse professionnelle :
- Code postal :
- Ville :
- Adresse électronique utilisée lors de l'inscription au répertoire :
- Téléphone fixe :
- Téléphone mobile :

Ci-après, « le mandataire ».

Le mandataire est habilité par le présent document à procéder à l'enregistrement sur le répertoire des représentants d'intérêts de l'organisation dont je suis le représentant légal et à communiquer à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique les informations mentionnées aux articles 2 et 3 du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire des représentants d'intérêts.

Le mandataire peut désigner une ou plusieurs autres personnes aux fins de communiquer des informations à la Haute Autorité. Il peut, en application de l'article 8 de la délibération de la Haute Autorité n° 2023-214 relative au téléservice Agora, distinguer entre les personnes autorisées à enregistrer des informations dans le téléservice et celles autorisées à adresser effectivement des informations à la Haute Autorité.

Le présent mandat prend effet à compter de ce jour et jusqu'à son retrait ou, au plus tard, à la date de la fin de mes fonctions.

Signatures des parties

Fait à :

Bon pour pouvoir du représentant légal

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):

Bon pour acceptation du pouvoir par le mandataire désigné en qualité de contact opérationnel

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Annexe n° 2 : Attestation à joindre à toute demande de désinscription

Je soussigné(e),

- Monsieur / Madame
- Nom, prénom :
- Fonction :
- Adresse professionnelle :
- Code postal :
- Ville :
- Adresse électronique :
- Téléphone fixe :
- Téléphone mobile :

Représentant légal de :

Atteste par la présente que n'exerce plus d'activité de représentation d'intérêts, au sens de l'article 18-2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, de manière pérenne à compter du.....

Ainsi :

1. Au sein de mon organisation, aucun employé, dirigeant ou membre ne répond au critère de l'activité principale, c'est-à-dire que personne, au cours des six derniers mois, n'a passé plus de la moitié de son temps à effectuer des actions de représentation d'intérêts.
2. Au sein de mon organisation, aucun employé, dirigeant ou membre ne répond au critère de l'activité régulière, c'est-à-dire que personne n'a effectué au moins dix actions de représentation d'intérêts sur une période de douze mois.
3. Au cours des douze prochains mois, aucun employé, dirigeant ou membre n'est susceptible, à ma connaissance, de remplir le critère de l'activité principale ou le critère de l'activité régulière de représentation d'intérêts, notamment au regard d'un contexte législatif en lien avec les intérêts de votre organisation.

Je souhaite en conséquence qu'elle soit désinscrite du répertoire numérique des représentants d'intérêts par les services de la Haute Autorité.

Fait à _____ le _____

Signature

Annexe n° 3 : Format de communication des informations d'inscription par l'intermédiaire d'Agora

I. Fiche d'identité

1° Profil de l'organisation

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Dénomination	Verrouillé et pré-rempli	Oui	
Type d'organisation	Liste fermée	Non	Sélectionnez la catégorie correspondant à votre organisation
Identifiant national	Verrouillé et pré-rempli	Oui	
Type d'identifiant	Verrouillé et pré-rempli	Oui	
Date de clôture de l'exercice comptable	Date en JJ/MM	Oui	Dans le cas d'une organisation sans exercice comptable, merci d'indiquer une date de référence ci-dessous

2° Localisation

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Adresse	Champ libre pré-rempli	Oui	Indiquez l'adresse du siège de votre organisation
Je ne souhaite pas que l'adresse de mon organisation soit rendue publique	Case à cocher	Non	
Code postal	Champ libre pré-rempli	Oui	Indiquez le code postal du siège de votre organisation
Ville	Champ libre pré-rempli	Oui	Indiquez la ville du siège de votre organisation
Pays	Champ libre pré-rempli	Oui	Indiquez le pays du siège de votre organisation

3° Informations de contact

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Numéro de téléphone	Champ libre	Non	Indiquez le numéro de téléphone de contact de votre organisation
Je ne souhaite pas que le numéro de téléphone de mon organisation soit rendu public.	Case à cocher	Non	
Adresse courriel	Champ libre	Non	Indiquez l'adresse courriel de contact de votre organisation
Je ne souhaite pas que l'adresse courriel de mon organisation soit rendue publique.	Case à cocher	Non	

4° Internet et réseaux sociaux

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Site internet	Champ libre	Non	Indiquez le lien vers le site internet officiel de votre organisation
X	Champ libre	Non	Indiquez le lien complet vers la page X de votre organisation
LinkedIn	Champ libre	Non	Indiquez le lien complet vers la page LinkedIn de votre organisation
Facebook	Champ libre	Non	Indiquez le lien complet vers la page Facebook de votre organisation

II. Nos dirigeants

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Civilité	Liste fermée 1. M. 2. Mme	Oui	Sélectionner la civilité correspondante
Nom	Champ libre	Oui	Indiquez l'ensemble des noms de famille
Prénom	Champ libre	Oui	Indiquez le prénom
Fonctions exercées	Champ libre	Non	Indiquez l'ensemble des fonctions actuellement exercées au sein de votre organisation

III. Notre équipe

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Civilité	Liste fermée	1. M. 2. Mme	Oui	Sélectionner la civilité correspondante
Nom	Champ libre		Oui	Indiquez l'ensemble des noms de famille
Prénom	Champ libre		Oui	Indiquez le prénom
Adresse courriel	Champ libre		Oui	Indiquez l'adresse courriel où seront adressées les notifications liées au téléservice
Fonctions exercées	Champ libre		Non	Indiquez l'ensemble des fonctions actuellement exercées au sein de votre organisation

IV. Nos mandants et clients

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Mon organisation n'exerce pas d'activités de représentation d'intérêts pour le compte de tiers	Case à cocher	Oui (case décochée par défaut)	
Rechercher une organisation par identifiant (SIREN, SIRET ou RNA)	Champ libre	Oui (si case cochée)	Saisissez le numéro de SIREN (ou de SIRET) pour une entreprise ou le numéro RNA pour une association
Mon client est une administration étrangère, par exemple l'office des Affaires étrangères d'Allemagne	Case à cocher	Oui (si case cochée)	Recherchez le nom du pays concerné et indiquez en champ libre le nom de cette structure

V. Nos affiliations

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Mon organisation n'appartient à aucune organisation professionnelle ou syndicale ou association en lien avec les intérêts qu'elle représente.	Case à cocher	Oui (case décochée par défaut)	
Rechercher une organisation par identifiant (SIREN, SIRET ou RNA)	Champ libre	Oui (si case cochée)	Saisissez le numéro de SIREN (ou de SIRET) pour une entreprise ou le numéro RNA pour une association

VI. Le champ de nos activités

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire
Niveaux d'intervention tous domaines d'intervention confondus	Liste fermée à choix multiples	1. Local 2. National	Au moins un item à sélectionner
Principaux domaines d'intervention	Liste fermée à choix multiples		Au moins un item à sélectionner

Annexe n° 4 : Format de déclaration des informations annuelles

I. Déclaration d'activités

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Exercice	Liste fermée	Liste variable selon la date de clôture d'exercice comptable renseignée		Sélectionnez l'exercice pendant lequel l'activité a été conduite. Si l'activité court sur plusieurs exercices, il sera nécessaire d'établir une déclaration pour chaque exercice concerné
Objet	Champ libre		Oui	Décrivez la question sur laquelle a porté l'activité de représentation d'intérêts déclarée
Domaine d'intervention	Liste fermée à choix multiples (5 maximum)		Au moins un item à sélectionner	Entrez un mot-clef pour faire apparaître un domaine d'intervention
J'ai effectué ces activités	Case à cocher : En propre Pour des tiers		Oui	Merci de cocher au moins une des cases ci-dessus pour pouvoir saisir des activités
Liste des bénéficiaires	Liste fermée, valeurs parmi la liste des clients, mandants et organismes d'appartenance déclarés depuis le 1 ^{er} juillet 2017		Oui (si case « pour des tiers » cochée)	Vous pouvez sélectionner les tiers déclarés dans la partie « Mandants et clients » ou « organisme d'appartenance » de votre espace
Catégorie(s) de responsables publics	Liste fermée	Liste annexée au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui	Sélectionnez une ou plusieurs catégories de responsables publics avec lesquels vous êtes entrés en communication au cours de l'activité de représentation d'intérêts déclarée dans ce formulaire
Précisez le ou les ministères d'exercice des fonctions	Liste semi fermée	Liste annexée au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui si catégorie de responsables publics est « un membre du Gouvernement ou un membre de cabinet ministériel »	

Précisez la ou les autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes d'exercice des fonctions	Liste fermée	Liste annexée au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui si catégorie de responsables publics est « responsables d'une autorité administrative indépendante ou d'autorité publique indépendante »	
Précisez la ou les collectivités territoriales d'exercice des fonctions	Liste fermée	Liste établie à partir de l'annexe du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui si catégorie de responsables publics est « élu ou membre de cabinet d'une collectivité territoriale »	Rechercher la collectivité territoriale (par son nom, sa région, son département ou sa ville)
Précisez la ou les fonctions publiques d'exercice des fonctions	Liste fermée	Liste établie à partir de l'annexe du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui si catégorie de responsables publics est « agent de l'État »	
Type(s) de décisions publiques	Liste fermée	Liste annexée au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui	Précisez le ou les types de décisions publiques sur lesquelles a porté l'activité de représentation d'intérêts déclarée dans ce formulaire
Type(s) d'actions	Liste semi fermée	Liste annexée au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui	Précisez le ou les types d'actions mises en œuvre dans le cadre de l'activité de représentation d'intérêts déclarée dans ce formulaire
Observations		Champ libre	Non	Portez ici toute observation utile

II. Déclaration des moyens alloués à la représentation d'intérêts

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Exercice	Liste fermée	Liste variable selon la date de clôture d'exercice comptable renseignée	Oui	Sélectionnez l'exercice auquel se réfèrent les éléments déclarés dans ce formulaire
Montant des dépenses	Liste fermée	Fourchettes prévues à l'article 1 ^{er} de l'arrêté du 4 juillet 2017 fixant la liste de fourchettes prévue au 6° de l'article 3 du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Oui	Sélectionnez la tranche correspondant au montant des dépenses liées aux actions de représentation d'intérêts réalisées pendant l'exercice sélectionné
Nombre de personnes en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	Saisie libre	Nombre non entier accepté	Oui	Le nombre d'ETPT sera calculé en retenant, pour chaque personne physique, la part du temps passé à réaliser des activités de représentation d'intérêts. Pour les personnes rémunérées, il faudra se référer au pourcentage retenu pour le calcul des rémunérations
Chiffre d'affaires	Liste fermée	Fourchettes prévues à l'article 2 de l'arrêté du 4 juillet 2017 fixant la liste de fourchettes prévue au 6° de l'article 3 du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts	Si l'entité coche « J'ai facturé des actions de représentation d'intérêts. »	Sélectionnez la tranche correspondant au chiffre d'affaires issu de la facturation d'une prestation de représentation d'intérêts
Commentaire	Saisie libre	700 caractères maximum	Non	Portez ici toute observation utile